

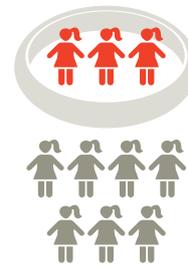


PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

18 % 

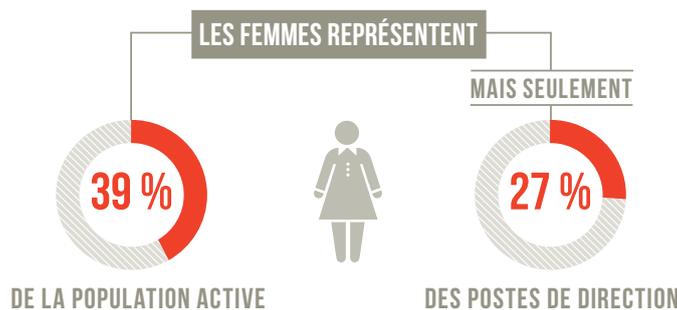
DES FEMMES ET DES FILLES ÂGÉES DE **15 À 49 ANS** ONT SUBI DES VIOLENCES PHYSIQUES ET/OU SEXUELLES INFLIGÉES PAR UN **PARTENAIRE ACTUEL** OU UN **EX-PARTENAIRE** DANS LES 12 DERNIERS MOIS

EN ASIE DU SUD, LE RISQUE QU'UNE FILLE SOIT MARIÉE DURANT SON ENFANCE A DIMINUÉ DE **40 %** DEPUIS 2000



30 % DES FEMMES ÂGÉES DE 20 À 24 ANS ONT ÉTÉ MARIÉES AVANT L'ÂGE DE 18 ANS (2018)

24 % DES PARLEMENTAIRES NATIONAUX SONT DES FEMMES CONTRE 19 % EN 2010 



AU MOINS **200 MILLIONS** DE FILLES ET DE FEMMES ONT SUBI UNE MUTILATION GÉNITALE





Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

De nos jours, la qualité de vie des femmes dans le monde entier s'est améliorée. Moins de filles sont contraintes de se marier précocement, davantage de femmes siègent dans les parlements et occupent des postes de direction, et les lois sont réformées afin de faire progresser l'égalité des sexes. En dépit de ces avancées, des lois et des normes sociales discriminatoires restent omniprésentes, de même que des pratiques néfastes et d'autres formes de violence contre les femmes et les filles. Les femmes restent sous-représentées à tous les niveaux du pouvoir politique. Dans le monde entier, les femmes et les filles accomplissent une part disproportionnée des travaux domestiques non rémunérés. De plus, elles restent confrontées à des obstacles en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs, dont des restrictions légales et un manque d'autonomie pour toute prise de décisions. Les femmes et les filles sont parmi les personnes les plus défavorisées; elles font face



aux effets combinés des discriminations sexistes et d'autres formes de discrimination. Parvenir à l'égalité des sexes nécessitera des actions audacieuses et durables qui luttent contre les obstacles structurels et les causes principales de la discrimination envers les femmes. L'élaboration de lois et de politiques qui contribuent à l'égalité des sexes, soutenues par des ressources appropriées ainsi que par une responsabilisation plus forte pour les engagements pris en faveur des droits des femmes, sera tout aussi importante.

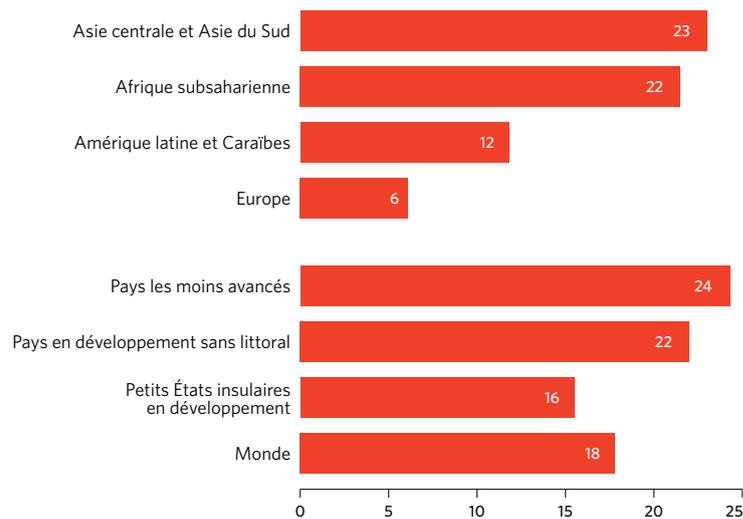
Les femmes et les filles continuent de subir des pratiques néfastes qui affectent profondément leur vie

À travers le monde, les femmes et les filles continuent de subir des violences et des pratiques cruelles qui portent atteinte à leur dignité et à leur bien-être. Dans tous les pays, la violence infligée par un partenaire intime affecte les femmes de tous âges et de toutes origines ethniques, quels que soient leur situation socioéconomique et leur niveau d'éducation. D'après les dernières données disponibles portant sur 106 pays, dans les 12 mois précédant l'enquête, 18 % des femmes et des filles âgées de 15 à 49 ans ont subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire actuel ou d'un ex-partenaire.

La mutilation génitale féminine est une violation profondément préoccupante des droits fondamentaux qui affecte au moins 200 millions de femmes dans les 30 pays où la pratique est répandue, dont la moitié se trouve en Afrique de l'Ouest. En moyenne, la prévalence de ces mutilations a diminué d'un quart depuis 2000 environ. Il n'en reste pas moins que, en moyenne, une fille sur trois âgée de 15 à 19 ans a été excisée dans ces pays, contre près d'une sur deux en 2000.

Le mariage des enfants, autre pratique préjudiciable, a continué de diminuer à travers le monde; cette baisse résulte en grande partie des progrès réalisés en Asie du Sud. Dans cette région, le risque qu'une fille se marie dans son enfance a diminué de plus de 40 % depuis 2000. De plus en plus, le problème mondial du mariage des enfants se déplace de l'Asie du Sud vers l'Afrique subsaharienne, où les taux de mariages d'enfants ont diminué à un rythme plus modeste.

Proportion de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ayant subi des violences physiques et/ou sexuelles infligées par un partenaire actuel ou un ex-partenaire dans les 12 derniers mois, dernières données disponibles, 2005-2017 pourcentage)



Note : Seules les régions où les données disponibles recouvrent au moins 50 % de la population sont montrées sur ce graphique.

Les femmes et les filles accomplissent une part disproportionnée des travaux domestiques et des soins non rémunérés

En moyenne, d'après les dernières données disponibles portant sur près de 90 pays, tous les jours, les femmes consacrent près de trois fois plus de temps que les hommes aux travaux domestiques et aux soins non rémunérés. Ce travail inclut diverses activités non rémunérées, telles qu'aller chercher de l'eau ou du bois de chauffe, prendre soin des enfants et des personnes âgées, ainsi que des tâches domestiques. Les données suggèrent aussi que l'écart entre les sexes est plus important quand les femmes ont de jeunes enfants à la maison.

Des cuisinières inefficaces, une alimentation en eau non potable, des services d'assainissement insuffisants et des transports inadéquats augmentent la charge de travail des femmes, tout comme le manque d'éducation et de soins durant la petite enfance, de soins à long terme et d'accès à la protection et aux services sociaux. Ce problème est aggravé par des conceptions traditionnelles du rôle des femmes dans la société. Lorsque les femmes prodiguent des soins et effectuent des tâches domestiques, elles disposent de moins de temps pour effectuer un travail rémunéré, s'éduquer et avoir des loisirs et sont encore plus défavorisées sur le plan socioéconomique.

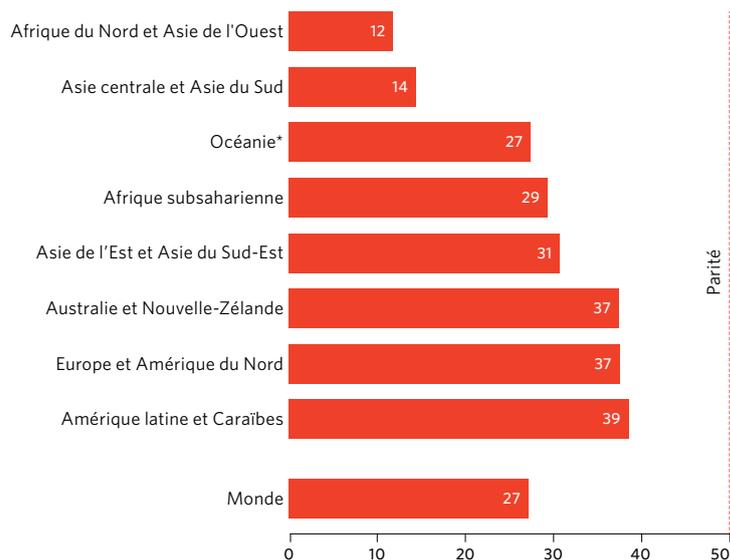
À la maison, au travail et dans la vie politique, les femmes ne participent souvent pas à la prise de décisions

Au 1^{er} janvier 2019, la représentation des femmes dans les parlements nationaux se situait entre 0 % et 61,3 %, avec une moyenne de 24,3 %; soit une augmentation de 5 points de pourcentage depuis 2010. Dans 103 pays et zones disposant de données, la représentation des femmes dans les organes délibérants locaux élus a varié de moins de 1 % et s'est rapprochée de la parité à 50 %, avec un taux médian de 26 %. La représentation des femmes dans les administrations locales est de 40 %, ou plus, dans seulement 15 pays et zones. Lorsque des quotas en fonction du sexe sont prévus par la loi, des proportions significativement plus élevées de femmes sont élues tant au niveau national que local. Les pays ayant une plus grande proportion de femmes dans les administrations locales ont généralement une plus grande représentation de femmes au parlement.

Dans le secteur économique mondial, on observe une tendance à la hausse de la proportion de femmes occupant des postes de direction. Depuis 2000, cette proportion a augmenté dans toutes les régions et groupements de pays, sauf dans les pays les moins avancés. Cependant, ce taux reste anormalement faible. Les femmes représentaient 39 % de la population active en 2018, mais détenaient seulement 27 % des postes d'encadrement.

Ce manque de pouvoir de décision se traduit aussi dans les ménages. D'après des données portant sur 51 pays, seulement 57 % des femmes âgées de 15 à 49 ans, mariées ou en couple, prenaient leurs propres décisions en matière de relations sexuelles, d'utilisation de contraceptifs et de soins de santé. Il est essentiel pour l'autonomisation et le plein

Proportion de femmes occupant des postes d'encadrement, 2018 (pourcentage)



* À l'exclusion de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

exercice de leurs droits en matière de procréation que les femmes et les filles puissent prendre les décisions qui les concernent et être en mesure d'agir en conséquence.

Dans de trop nombreux pays, l'absence de cadre juridique ne permet pas de protéger les droits des femmes

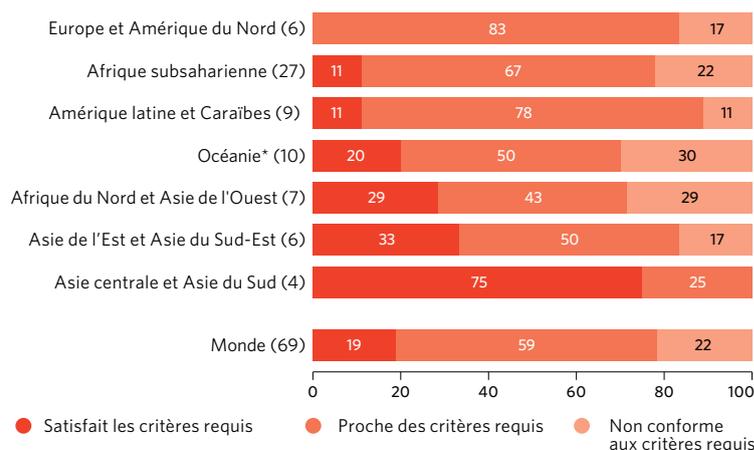
Ces 25 dernières années, des progrès ont été accomplis en matière d'égalité des sexes grâce à la création de nouvelles lois et la réforme de lois existantes. Malgré cela, des lacunes préoccupantes subsistent. Cette conclusion provient d'une étude basée sur des données recueillies en 2018 portant sur quatre domaines du droit dans 53 pays. Dans près d'un tiers des pays étudiés, des lacunes ont été constatées dans les cadres juridiques généraux et dans le domaine de la vie publique. Par exemple, près de deux tiers de ces pays n'avaient pas de lois prenant en compte les discriminations directes ou indirectes envers les femmes. Dans le domaine de la violence à l'égard des femmes, des

lacunes juridiques ont été constatées dans plus du quart des pays étudiés. Parmi ces pays, 68 % n'avaient pas de lois sur le viol fondées sur le principe du consentement. Dans les domaines de l'emploi et des avantages économiques, ainsi que du mariage et de la famille, 29 % et 24 % des pays, respectivement, avaient des lacunes juridiques. Par exemple, plus de la moitié des pays ne disposaient pas de lois pour imposer un salaire égal pour un travail de valeur égale. Moins d'un tiers des pays avaient des lois fixant, sans exception, à 18 ans l'âge minimal du mariage pour les femmes et les hommes.

Des écarts de financement limitent la mise en œuvre de lois et de politiques sur l'égalité des sexes

La budgétisation tenant compte des sexospécificités a pour but d'établir une relation entre les exigences législatives et les politiques sur l'égalité des sexes et les allocations de ressources. Bien que, dans le monde, des progrès aient été accomplis dans la mise en œuvre de budgets favorisant l'égalité des sexes, d'importants écarts subsistent. Par exemple, de nombreux pays ont encore à établir un système général de suivi des ressources allouées pour l'égalité des sexes et à mettre à la disposition du public ces données. Selon une analyse de données de 2018 portant sur 69 pays et zones, 13 pays (19 %) respectaient intégralement les critères requis et 41 pays (59 %) n'étaient pas loin de les satisfaire. Les pays, le plus souvent, élaborent des directives sur la budgétisation sexospécifique, utilisent des données ventilées par sexe pour éclairer les décisions budgétaires et procèdent à posteriori à des évaluations. Les données ont aussi montré des lacunes dans la mise en œuvre des politiques. Dans le même ensemble de pays, 90 % avaient des politiques et des programmes en place pour remédier aux disparités entre les sexes, mais 43 % seulement mentionnaient l'allocation de ressources adéquates pour leur mise en œuvre.

Proportion de pays pourvus de systèmes de suivi des ressources allouées pour l'égalité des sexes, 2018 (pourcentage)



* À l'exclusion de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Note : Les nombres entre parenthèses indiquent le nombre de pays où les données sont disponibles.